



Lettre d'information N°28 - 15 juillet 2021

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Episode de gel : L'instruction technique du ministère de l'Agriculture SG/SAFSL/SDTPS/2021-541 12 juillet 2021 précise les modalités de mise en œuvre du dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations sociales prévu par la circulaire du 21 mai 2021 en vue de soutenir les exploitations agricoles frappées par le gel.

Indemnisation des élevages de poules pondeuses : Une décision de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2021-46 du 7 juillet 2021 expose les modalités du dispositif d'indemnisation exceptionnel pour les élevages de poules pondeuses ayant subi des pertes économiques du fait des restrictions de déplacement pour les œufs de consommation produits dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire H5N8 2020-2021.

Lutte contre l'influenza aviaire : En prévention d'une nouvelle crise lors des migrations d'oiseaux sauvages, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture a engagé, au printemps, avec les acteurs concernés, un travail de réécriture de la feuille de route « Influenza aviaire ». Celle-ci a été validée le 8 juillet par l'ensemble des parties-prenantes.

Dans le reste de l'actualité

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Deux arrêtés du 21 et 22 juin 2021 parus au Journal officiel du 9 juillet 2021 portent constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements.

Loi de finances rectificative : Députés et Sénateurs ont adopté le texte issu de la Commission mixte paritaire (CMP). Eclairage sur les mesures agricoles.

Réforme de la PAC : A l'issue du Conseil d'orientation agricole (CSO) du 13 juillet 2021, de nouveaux arbitrages sur la future PAC ont été rendus, notamment sur les éco-régimes.

Aides animales : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2021-511 du 29 juin 2021 procède à la mise à jour de la réglementation relative aux aides animales mise en place depuis la campagne 2021 en France métropolitaine.

Compte provisoire de l'agriculture pour 2020 : En 2020, la production agricole diminue de 1,9 %, entraînée par la baisse des volumes de céréales. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs baisse de 2,6 % par rapport à 2019, mesure l'INSEE dans une étude du 7 juillet 2021.

Le bio en chiffres : Le marché du bio a franchi le cap des 13 milliards d'euros en 2020 et le nombre d'exploitants agricoles en bio est passé à 53 255, soit près de 12 % des agriculteurs français selon l'Agence bio.